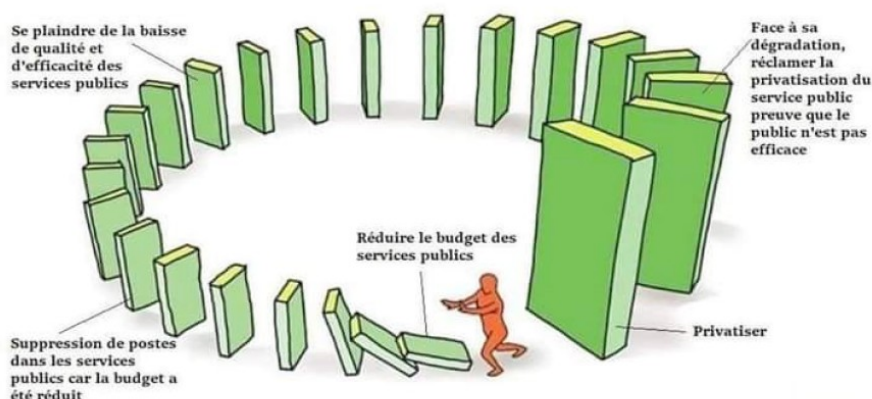


DÉCLARATION LIMINAIRE AU COMITÉ d'HYGIENE, de SECURITE
et des CONDITIONS de TRAVAIL du 13 juin 2019

Monsieur le Président du CHSCT de la DIR Est,

La casse du service public, les restructurations de services, les démantèlements des DIR(s) et en particulier celui de la DIR Est qui a commencé avec la création de la collectivité Européenne d'Alsace...vont bon train, plutôt que bonne route...

**DÉTRUIRE LES SERVICES PUBLICS :
MODE D'EMPLOI**



Le dossier « transformation de la fonction publique » et la note du DRH, M. Clément, diffusée au Directeur des DIR(s), note dont le but est de limiter le paiement des heures supplémentaires, sont des étapes supplémentaires dans la casse de notre ministère et de notre service.

Pour mémoire, nos missions de services publics sont effectuées de jour comme de nuit, toute au long de l'année dans un seul et unique but, celui d'offrir aux usagers et « non aux clients » un service de qualité gratuit et sécurisant.

Les heures supplémentaires effectuées pour ces missions sont réalisées, par définition, en dehors des plages horaires habituelles à savoir la nuit, les week-ends et les jours fériés. Elles sont réalisées sur ordre d'un supérieur hiérarchique et elles relèvent d'un service fait.

La Direction des Infrastructures et des Transports (DIT) contraint par la DRH a donc acté **sans information préalable auprès des organisations syndicales**, de limiter drastiquement le paiement des HS effectuées par les agents, sans tenir compte des textes qui laissent aux agents le choix entre le paiement ou la récupération de ces Heures Supplémentaires.

Ceci va également à l'encontre de la politique actuelle du gouvernement (et des gouvernements précédents) qui encourage le paiement des heures supplémentaires en les défiscalisant ! Est-ce que la DRH du ministère a validé sa note auprès du gouvernement ? Cherche-t-elle à réaliser des économies sur le dos de ses agents ? Est-ce que le pouvoir d'achat de ses agents ne doit pas lui aussi augmenter ?

Pire cette administration n'est-elle pas schizophrène lorsque quelques mois en arrière elle étudiait justement les moyens de contraindre les agents à se faire payer ses heures supplémentaires plutôt qu'à les récupérer ?

Force Ouvrière ne peut cautionner de tels agissements et abus de pouvoir de notre Ministère.

Contexte national :

Le 3 juin 2019, le Syndicat National des Personnels de l'Équipement et de l'Environnement a écrit au DRH et à la Directrice de la DIT, afin de leur demander de retirer cette note totalement hors la loi et à contrario, d'allouer des budgets conséquents afin de maintenir les postes d'agents au sein des services et pour permettre d'assurer nos missions.

Plusieurs CEI(s) et plusieurs DIR(s) sont entrés en action contre cette volonté de l'administration de s'attaquer à notre pouvoir d'achat et à notre droit d'être rémunéré pour les missions que nous réalisons !

Contexte local :

Lors de l'élaboration du règlement intérieur de notre service, l'administration et les représentants du personnel ont transcrit et validé un certain nombre d'articles permettant de concilier les intérêts du service et l'amélioration des conditions de travail et de vie des agents...

Chaque modification d'article de ce règlement intérieur doit être vu en Comité Technique Local avec les représentants du personnel, ou à défaut en commission de suivi du règlement intérieur.

Aujourd'hui, nous apprenons que le secrétariat général de la DIR Est a décidé de ne plus rémunérer les temps de déplacement alloués aux réunions institutionnelles ou aux formations, consigne étant donnée de faire récupérer systématiquement ces contingents d'heures.

Le règlement intérieur précise en son article 1.7.3 que pour les agents à modalité fixe, les heures effectuées au-delà du temps de travail effectif seront comptées et gérées comme des heures supplémentaires et son article 2.1.10 que les agents pouvant prétendre au paiement des heures supplémentaires ont le choix entre la compensation ou la rémunération.

M. le Président du CHSCT, le Syndicat Force Ouvrière vous demande de revenir sur cette décision et de respecter les clauses des articles 1.7.3 et 2.1.10.

Force Ouvrière ne peut cautionner de tels agissements et abus de pouvoir de notre administration. Ceci est déjà une traduction de cette note délétère de la DRH et une première attaque contre notre rémunération et contre notre pouvoir d'achat

Chercher l'erreur !

--o--



Aujourd'hui 13 juin 2019, CHSCT à la DIR-Est, allons-nous apprendre officiellement qu'un nouveau « **Tsunami** » impactera notre service en matière de réduction d'effectifs ??

Pour les agents de la DE de Strasbourg c'est la création de la Collectivité Européenne d'Alsace et pour les autres services, c'est la redéfinition du cadrage de l'exploitation !!

Force Ouvrière dénonce aujourd'hui le Projet industriel du Réseau Routier National (RRN) qui est en cours et que la DIT a décidé d'engager dès cette année, avec une feuille de route, sous plusieurs thèmes dont 3 nous impactent particulièrement :

- **niveau de service, règle de gestion du temps, et système de rémunération**

Cette feuille de route, **n'épargnera personne !**

Il est rappelé que les CEI(s) ont été dimensionnés suivant des niveaux de service. C'est au moment du cadrage des DIR(s) qu'ont été définis les niveaux de PTETE. C'est au moment du cadrage des DIR(s) qu'on était définis les niveaux de service qui se déclinent en astreinte. Qu'advient-il de nos missions et des usagers de la route s'il est décidé demain de ne plus déneiger les routes 24H/24 ?

Malheureusement force est de constater qu'aujourd'hui plus rien n'est garanti !!

Synthèse Force Ouvrière de cette feuille de route

- Encore **plus d'externalisation** des missions avec à terme la disparition de l'agent d'exploitation
- **Fin de la viabilité hivernale en régie** et externalisation de l'ensemble des circuits
- **Fin de la réalisation des balisages de chantier en régie**

Il ne faut pas se cacher derrière ce qui n'est pas dit ceci aura une conséquence directe sur le niveau de rémunération du personnel d'exploitation qui ne réalisera plus d'astreinte VH, qui ne réalisera plus d'horaires particulières et rémunératrices pour les chantiers.

L'impact financier sera direct pour le personnel d'exploitation.

Monsieur le président du CHSCT, il est important que vous transmettiez au DRH que vos agents se sont engagés sur parfois plus de 25 ans pour acheter une maison et que leur décision aura des conséquences directes sur la vie de famille entière.

Si la DRH souhaitait réellement lutter contre les RPS elle devrait déjà rassurer ses propres agents en retirant immédiatement cette note délétère et en s'engageant au plus haut niveau du ministère à défendre ses agents qui s'engagent chaque jour, parfois au péril de leur vie à rendre un service public de qualité.

Force Ouvrière dit **STOP** et vous demande, Monsieur le Président du CHSCT, d'interpeller notre Ministère, afin d'exiger des moyens humains pour que notre personnel puisse accomplir ses missions avec dignité et en toute sécurité.

--o--

Viabilité Hivernale 2019/2020

Dans les grandes lignes, pas de changements concernant le dossier d'organisation de la viabilité hivernale 2019/2020 : baisse d'effectif pour la prochaine VH ? Externalisation de circuit VH ?

En tout état de cause, la planification des cycles de travail sera encore plus contraignante pour les agents et leurs familles.

Force ouvrière prendra ses responsabilités lors du vote de ce document.

Nous vous remercions de votre attention.



Les représentants **Force Ouvrière** au CHSCT de la DIR-Est